

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-138

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET  
CONDITIONS D'EXERCICE DES  
MANDATS MUNICIPAUX -  
MODIFICATION DES INDEMNITES  
DE FONCTION DES ELUS

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir de N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE**

Par délibération municipale n°2015-99 en date du 18 septembre 2015, le Conseil Municipal a modifié le montant des indemnités allouées aux maire, adjoints et conseillers municipaux qui avait été fixé par les délibérations n° 2014-51 du 14 avril 2014 et n°2014-156 du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

L'octroi de l'indemnité de fonction est subordonnée à l'exercice effectif du mandat ce qui suppose d'avoir reçu une délégation du maire sous forme d'arrêté.

Compte tenu de la démission de Monsieur Eric FORQUIN, conseiller municipal délégué, en date du 29 septembre 2015, il convient de modifier le tableau des indemnités ci-annexé.

Comme rappelé dans les délibérations n° 2014-51 du 14 avril 2014, n°2014-156 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et n°2015-99 du 18 septembre 2015, compte tenu de la strate démographique de la commune et du nombre de 11 adjoints, le montant de l'enveloppe globale maximale des indemnités est à ce jour de **206 647.20 euros**, hors majoration de 15 % des indemnités de fonction du maire et des adjoints en application de l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (commune chef lieu de canton).

Conformément à l'article L2123-20-1 2<sup>ème</sup> alinéa du CGCT et à la circulaire du 24 mars 2014, les délibérations relatives aux indemnités des membres du Conseil Municipal doivent s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Au vu de cet exposé,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles, L2123-17, L2123-20, L 2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 L2123-22 et R2123-23,

Vu les délibérations n° 2014-51 du 14 avril 2014, n°2014-156 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et n°2015-99 du 18 septembre 2015, relative à l'attribution des indemnités de fonction des élus,

Vu le calcul de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour et 7 abstentions,

- **MODIFIE**

l'attribution des indemnités de fonction des élus conformément au tableau récapitulatif ci-joint,

- **DIT**

que ces indemnités feront l'objet d'une réévaluation systématique à chaque augmentation de la valeur du point dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale,

- **DIT**

que la dépense afférente sera imputée au chapitre 65 du budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET